

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

**TABLEAU RECAPITULATIF
PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF (PFAC)
DOMESTIQUES ET ASSIMILES DOMESTIQUES
TARIFS 2025***

Participation des habitations individuelles et immeubles collectifs :

	Surface plancher :	Tarifs	Coefficient de dégressivité
Constructions neuves ou existantes	Surface Inférieure ou égale à 100 m ² (tarif forfaitaire)	651 €	/
	Par m ² de surface de plancher supplémentaire	6,51 €/ m ²	/
Extensions ou aménagements	Surface supérieure à 40 m ²	6,51 €/ m ²	/

Participation des constructions avec rejets liés à des usages professionnels « assimilés domestiques » :

	Surface plancher :	Tarifs	Coefficient de dégressivité
Constructions neuves ou existantes, extensions ou aménagements	Surface Inférieure ou égale à 100 m ² (tarif forfaitaire)	651 €	/
	Surface comprise entre 100 m ² à 150 m ² (par m ² de surface de plancher supplémentaire)	6,51 €/ m ²	/
	Surface comprise entre 150 m ² et 400 m ² (par m ² de surface de plancher supplémentaire)	6,51 €/ m ²	0,6
	Surface supérieure à 400 m ² (par m ² de surface de plancher supplémentaire)	6,51 €/ m ²	0,5

* applicables pour les dossiers de permis de construire instruits à partir du 01/01/2025 ou en absence de permis de construire, pour tout branchement réalisé à partir du 01/01/2025.
Tarifs non soumis à TVA

La délibération du conseil métropolitain de Tours Métropole datée du 9 DECEMBRE 2024 ayant permis l'élaboration de ce document est disponible sur simple demande auprès de la direction du cycle de l'eau, par mèl (controle@tours-metropole.fr) ou par téléphone au 0247752930.